

Un tournant en matière d'inclusion: «Une taille unique ne convient pas à tous»

Les mesures séparatives peuvent être utiles

par Michael Felten*



Michael Felten.
(Photo mad)

La Haute école intercantonale de pédagogie spécialisée de Zurich (HfH) a opéré un tournant remarquable en matière d'inclusion. Elle formule désormais l'un de ses principes directeurs en matière d'inclusion comme suit: «L'objectif est l'apprentissage commun de tous les enfants et adolescents. Si les besoins particu-

liers ne peuvent être satisfaits dans un cadre inclusif, des mesures séparatives ou partiellement séparatives peuvent s'avérer judicieuses.»¹

La rectrice *Barbara Fäh* explique: «Nous continuerons d'avoir besoin d'écoles spécialisées, car elles disposent d'un savoir-faire spécifique pour gérer des handicaps particuliers. Les mesures séparatives font également partie du système éducatif et sont donc axées sur les objectifs de participation et d'autonomie. Si nous considérons le système scolaire dans son ensemble, les différents formats se complètent. Et pourquoi ne pas repenser les choses: quand l'intégration dans l'école ordinaire est-elle temporairement judicieuse?»

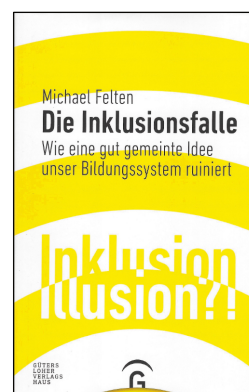
Le débat sur les avantages et les inconvénients des formes d'enseignement inclusives et séparatives a ainsi trouvé un nouveau terrain d'entente. A Bâle et à Zurich, la scolarisation des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers dans des petites classes ou des îlots scolaires a déjà été réintroduite; d'autres cantons suivront. En Allemagne, les Länder reviennent eux aussi progressivement à un enseignement séparé (au moins par phases) pour certains élèves ayant besoin d'un soutien particulier: le Schleswig-Holstein parle de «groupes d'apprentissage temporaires» et de «solutions campus», le Bade-Wurtemberg de «classes de soutien».

Cela est tout à fait conforme à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, 2006), selon laquelle les écoles ou classes spécialisées ne doivent en aucun cas être supprimées – bien au contraire: «Dans toutes les mesures concernant les enfants handicapés, l'intérêt supérieur de l'enfant

doit être une considération primordiale.» (Art. 7.2) Et: «Les mesures spéciales destinées à accélérer ou à réaliser l'égalité effective des personnes handicapées ne constituent pas une discrimination au sens de la présente Convention.» (Art. 5.4)

Après avoir affirmé pendant des années, malgré des critiques externes, dans une prise de position que la scolarisation inclusive était en principe supérieure à la scolarisation séparative et donc préférable, un nouvel article spécialisé rédigé par des collaborateurs de la HfH confirme le point de vue de la «dual-track-approach» (*Otto Speck*). Leur conclusion: «Empiriquement, il n'y a actuellement aucun avantage fondamental des formes de scolarisation inclusive par rapport aux formes de scolarisation séparative.» La question de savoir si une scolarisation inclusive ou séparative est recommandée dans un cas particulier doit être tranchée en fonction du type de handicap. «La question de l'inclusion ou de la séparation scolaire semble moins déterminante que ce qui se passe dans la salle de classe.» La recommandation des scientifiques: «La priorité devrait être donnée à l'amélioration de la qualité pédagogique plutôt qu'à des débats idéologiques sur le type d'école.»²

La HfH a désormais tenu compte cette perspective dans ses nouveaux principes directeurs, comme je le lui avais suggéré. En résumé, on peut retenir ceci: autant d'intégration que raisonnable, autant de séparation que nécessaire.



ISBN 978-3579086729

* Michael Felten, né en 1951, a enseigné les mathématiques et les arts pendant 35 ans. Il est auteur d'ouvrages spécialisés et de matériel pédagogique, travaille comme formateur indépendant pour enseignants et a reçu le *Human Award* 2014 de l'Université de Cologne. www.eltern-lehrer-fragen.de.

¹ <https://www.hfh.ch/leitsaetze-zur-inklusion>

² <https://www.esz-zeitschrift.net/download/inklusive-versus-separative-schulformen/?wpdmdl=2533&refresh=68626b0186ec81751280385>